



Décembre 2024

INFORMATION AUX FAMILLES

RESTAURATION SCOLAIRE, QUOI DE NEUF ?

Le marché public de la restauration scolaire arrivant à son terme à la fin de ce mois de décembre, il a fallu choisir un nouveau prestataire pour sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025 et cela, pour une période de 3 ans, renouvelable 1 fois 1 année, soit 4 ans au total.

C'est cependant dans un esprit de continuité que nous allons l'aborder puisque nous allons poursuivre notre collaboration avec la société SCOLAREST dont la cuisine est située sur la commune d'HENNEBONT.

En effet, le prestataire avec qui nous travaillons depuis janvier 2021 s'est vu confié le nouveau marché au regard des prestations qu'il propose d'une part et des engagements qu'il défend autour du goût, du partage et de la proximité d'autre part.

Les écoles publiques de la ville (maternelles, élémentaires et primaires) ainsi que les accueils de loisirs bénéficieront donc à nouveau de l'expertise de la société, spécialisée dans le public scolaire.

La démarche qualité souhaitée par les élus par ailleurs concrétisée par un cahier des charges ambitieux, est confortée voire renforcée.

Ainsi, la proposition alimentaire composée a minima de 50 % de produits de qualité (ex : label) comprendra au moins 30 % de produits issus de l'agriculture biologique (contre 25 % aujourd'hui – même si la loi ne prévoit quant à elle que 20 %-).

La volonté de collaborer avec les producteurs locaux va se poursuivre. Cette volonté est par ailleurs confortée par le menu 100 % local, servi une fois par mois.

La variété, la diversité, les produits de saison bruts à cuisiner restent notre priorité afin de servir aux enfants des menus sains et de qualité.

Bien entendu, nous entendons garantir également le côté plaisir du repas en introduisant de temps à autre, des menus plus festifs calqués sur les fêtes calendaires ou les différents menus à thème, organisés au moins 1 fois par mois.

Enfin, il est important de rappeler que la ville poursuit, en toute cohérence avec son Projet Alimentaire de Territoire (P.A.T), son engagement éco-responsable en offrant aux enfants, chaque jour, la possibilité de choisir un menu végétarien (en plus du menu hebdomadaire prévu par la Loi EGALIM).

La procédure de réservation des repas reste inchangée. Elle est accessible via le portail familles.

Les enfants disposant d'un P.A.I (projet d'accueil individualisé) sont également pris en charge dans les mêmes conditions en cas de pathologie particulière, toujours sous réserve de la validation préalable du prestataire.

La Direction du Parcours de l'Enfant et du Jeune reste à votre disposition pour tout complément d'information.



Secrétariat de la Direction du Parcours de l'Enfant et du Jeune

02 97 85 16 39

contact.dpej@mairie-hennebont.fr

Centre socioculturel Jean Ferrat

15, rue Gabriel Péri

56700 HENNEBONT

www.hennebont.bzh



La Direction du parcours de l'Enfant et du Jeune vous accueille :

du lundi au vendredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Le mardi, les bureaux sont fermés le matin mais sont ouverts l'après-midi de 13h30 à 17h30